

NOTE

Il est porté à la connaissance des chefs de départements, des responsables de spécialités ainsi que des encadrants en Master 2 que la première session des soutenances est ouverte à partir du 12/05/2024 au 02/07/2024, la deuxième session sera ouverte à partir du 01/09/2024 au 30/09/2024.

A cet effet, il est demandé aux chefs de Départements de faire signer aux étudiants un engagement au retrait de l'autorisation de soutenance pour que le nombre d'invités ne dépassera pas 06 personnes ainsi pour que les soutenances se dérouleront sans collation et sans perturbation aucune.

NB : les chefs de Départements sont chargés de faire respecter ces instructions.

Le doyen

